

Se délatier v. pr. Etro délatier : Le beurre se délatier à sec ou à l'eau.

DELAÏRE (François), écrivain français. V. DELESTRE.

DE LAJARTE (Théodore), compositeur français. V. LAJARTE.

DE LALAIN (Auguste-Henri-Jules), imprimeur et libraire, né à Paris en 1810. Il a suivi la profession de son père et de son grand-père, Nicolas Delalande, et se trouve, depuis 1845, à la tête de l'importante maison de ce nom, laquelle a pour spécialité d'édition des livres classiques. On lui doit quelques ouvrages : *Législation de la propriété littéraire et artistique* (1852, in-8°); *Leçons sur l'enseignement expliqué et commenté*, etc. (1853, in-8°), ainsi que la publication de l'*Annuaire de l'instruction publique*, qui paraît depuis 1849, et du *Bulletin de la Société de la propriété littéraire*.

DE LALANDE (Pierre-Antoine), naturaliste français, né à Paris en 1787, mort en 1852. Il avait à Paris une maison lorsque son père, Adrien-Alexis Delalande, commença à l'emporter à son laboratoire de zoologie et d'ornithologie du Muséum d'histoire naturelle de Paris. Napoléon exempta de la conscription le jeune savant, que Geoffroy Saint-Hilaire avait pris pour aide naturaliste et qu'il emmena avec lui en Espagne et en Portugal en 1808. Les talents dont Delalande fit preuve alors lui valurent d'être successivement chargé par le gouvernement de missions scientifiques dans le midi de la France (1813), au Brésil (1816) et au Cap de Bonne-Espérance (1818). De ces excursions, surtout de la dernière, pendant laquelle il visita le pays des Hotentots, les provinces de Berg-Hil et de Capricorn, Delalande rapporta une immense quantité de minéraux, de végétaux et d'animaux, et il forma ainsi une des plus belles collections qui aient été jamais faites par aucun voyageur. De retour de son exploration dans l'Afrique australe, il devint membre de la Société linnéenne de Paris, de la Société d'histoire naturelle de Saint-Petersbourg, etc. Delalande rédigeait la relation de ses voyages lorsqu'il mourut des suites des fatigues et des privations de tout genre qu'il avait éprouvées pendant ses explorations. On a de lui : *Précis d'un voyage entrepris au Cap de Bonne-Espérance* (Paris, 1822, in-4°). Pendant ses moments de loisir, il s'adonna à la peinture, et plusieurs de ses tableaux ont figuré aux expositions du Louvre.

DE LALANDE (Jean-Marie), naturaliste français, né à Saint-Gildas-sur-Bois (Loire-Inférieure) en 1807, mort à Nantes en 1851. Il embrassa la carrière ecclésiastique et professa l'histoire naturelle au petit séminaire de Nantes. L'abbé Delalande a publié des notes pleines d'intérêt dans le *Dictionnaire historique et géographique de Bretagne*, par Ogée; de nombreux mémoires sur les plantes, dans les *Annales de la Société académique de la Loire-Inférieure*; un mémoire sur les fossiles de l'ouest de la Morbihan, etc.

DE LALOU (J.-B.-R.), juriste, né à Paris en 1788, mort en 1817. Il occupa à Paris le poste de directeur des douanes et de l'enregistrement, y devint président du conseil supérieur, et se fit également remarquer par ses lumières et par l'élevation de son caractère. On a de lui, sous le titre de *Code des devoirs de France et de Bourbon; premier et second supplément dudit code* (ile de France, 1777-1783-1787, 4 vol. in-8°), un recueil, aujourd'hui fort rare, de lois et règlements de ces colonies.

DE LALOU (Louis-Auguste), prélat français, né en 1804 à Revin (Ardennes). Il est depuis 1855 évêque de Rodez. Il a publié plusieurs ouvrages : *Lettres à M. Lefèvre sur la cosmogonie des Pères de l'Eglise et de la Genèse; Psychologie ou Traité de l'immortalité de l'âme; Théologie naturelle; Cours de philosophie* (3 vol. in-8°); *Manuel de philosophie; Cours de controverse catholique* (4 vol. in-8°), etc.

DE LALOT (Charles), homme politique et publiciste français, né à Châlons-sur-Marne en 1772. Il fut, au 13 vendémiaire, un des chefs des sections insurgées à Paris contre la Convention, parvint à s'échapper au moment où, pour ce fait, il était condamné à la peine capitale, fit passer plus tard ce jugement, et prit part à la rédaction du *Journal des Débats*. Nommé, en 1820, député de la Marne, il siégea parmi les membres du libéral. On a de lui : *la Constitution et les lois fondamentales de la monarchie française* (1814, in-8°).

DE LAMALLE (Gaspard-Gilbert), célèbre avocat, né à Paris le 25 octobre 1752, mort le 25 avril 1834. Il se distingua au parlement de Paris par son éloquence, se vit persécuté, arrêté, ruiné sous la Révolution, et ne fut sauvé, comme beaucoup d'autres, que par la mort de Robespierre. La réorganisation des tribunaux lui permit de rétablir sa fortune. Quand l'ordre des avocats fut reconstitué, il devint le bâtonnier (1806), fut nommé, en 1807, membre du conseil d'Etat, et d'enseignement de l'Ecole de droit; conseiller d'Etat en 1811, et, sous Charles X, inspecteur général des écoles de droit. Il était en outre directeur du comité des Sociétés des prisons, commandeur de la Légion d'honneur. Dela-

malle avait renoncé au barreau dès son entrée au conseil d'Etat. On a de lui, parmi ses œuvres qui ont été rassemblées sous ce titre : *Plaidoyers choisis et autres diverses* (1827, 4 vol. in-4°), un *Essai d'institutions oratoires* (1816 et 1822, 2 vol. in-8°) qui est justement estimé.

DE LAMARCHE (Charles-François), géographe, né à Paris en 1740, mort en 1811. Il améliorera les ouvrages élémentaires destinés à l'enseignement de la géographie et eut, pendant trente ans, la vente presque exclusive des globes et des cartes dans les maisons d'éducation et les collèges. Son meilleur ouvrage est un *Traité de la sphère et de l'usage des globes célestes et terrestres* (1790, in-8°), qui a eu plusieurs éditions. Nous citerons en outre : *Recherches historiques sur le gouvernement politique, civil et militaire des Romains* (1806); *Nouvel atlas portatif de la géographie ancienne* (1809, in-8°); *Description géographique et historique des peuples les plus renommés de l'Europe ancienne, etc.* (1809, in-4°); *Atlas élémentaire, etc.* — Son fils, Félix DELAMARCHE, a fait paraître un *Atlas de la géographie ancienne, du moyen âge et moderne* (1829, in-4°).

DE LA MARCHÉ (Olivier). V. MARCHÉ (DE LA).

DE LAMARE ou DE MARE (Guillaume), poète et écrivain ascétique français, né dans la commune du Désert, arrondissement de Rennes (Ille-et-Vilaine), en 1451, mort en 1525 à Coutances, où il fut chanoine. Il a publié : *Tripartitus in chimeran conflictus, ex Cadomensis gymnasio* (1510, in-4°), ouvrage qui a eu trois éditions; *Epistole, orationes et carmina* (Paris, 1514, in-4°); *De tribus fugiendis, centre, pluvium et Venere, libelli tres, etc.* (Paris, 1512, in-8°), ouvrage singulier, dont il existe plusieurs éditions.

DE LAMARE (Nicolas), juriconsulte français, né à Noisy-le-Grand en 1639, mort en 1723. Son père et sa mère étant morts peu d'années après sa naissance, il fut recueilli par un de ses oncles qui se chargea de son éducation. Cet oncle, ayant essayé des revers de fortune, fut forcé de le retirer du collège où il l'avait placé, avant qu'il eût terminé ses études. D'un caractère studieux et réfléchi, le jeune Delamare suppléa par lui-même aux leçons qui lui avaient manqué, et il acquit par des lectures assidues une instruction solide et étendue. A l'âge de vingt-cinq ans, il fit le voyage de Rome et séjourna quelque temps dans cette ville où l'avait appelé son admiration pour l'antiquité romaine.

De retour à Paris, il acquit une charge de procureur au Châtelet, qu'il échangea bientôt contre celle de commissaire enquêteur et directeur des études de la magistrature. Le président de Lamignon, s'étant rendu compte de l'apprécier le mérite et le savoir de Delamare, jeta les yeux sur lui pour réaliser un projet qu'il avait conçu. Cet illustre magistrat, qui voulait, ainsi qu'il le disait, « contempler Paris comme il connaît sa maison », désirait réunir dans un traité unique tous les règlements de police concernant la capitale. Il n'eut pas de peine à déterminer Delamare à consacrer aux recherches nécessaires par cette entreprise les instants que lui laissait l'accomplissement des devoirs de sa charge; bientôt des matériaux considérables furent rassemblés; le plan primitif fut élargi et embrassa les règlements de tout le royaume. Malheureusement, au moment où un premier volume allait paraître, le président de Lamignon mourut et des préoccupations de toute nature vinrent détourner, pendant quelque temps, son collaborateur du travail commencé.

Chargé des affaires de la religion réformée, avant et après la révocation de l'édit de Nantes, commis à la recherche des nombreux espions entretenus en France par les puissances ennemies, appelé à l'inspection générale de l'imprimerie et de la librairie, Delamare remplit ces diverses missions avec l'activité et le dévouement qu'il apportait à tout ce qu'il entreprenait.

Pendant la disette de 1693, il rendit les plus grands services, en rétablissant l'ordre dans la Champagne, où des troubles avaient éclaté, et en ramenant l'abondance dans cette province désolée par la famine. Enfin, c'est à lui que fut confié, dans les années calamiteuses qui pesèrent lourdement sur la fin du règne du grand roi, le soin difficile d'assurer l'approvisionnement de Paris. Il s'acquitta de cette lourde tâche de manière à mériter les éloges de Louis XIV, qui lui dit un jour : « Je n'ai jamais été servi avec tant d'exactitude. »

Cependant, dès que ses fonctions le lui permirent, Delamare s'occupa de la continuation de son *Traité de la police*. Les dépenses qu'il fit pour l'impression de cet ouvrage éprouvèrent bientôt toutes ses ressources, mais le roi, de sa charge, et une pension de 2,000 livres que le roi lui avait faites en récompense de ses services, ne suffisaient pas à subvenir aux frais d'une publication aussi considérable.

Quelques grands personnages s'étaient de sa déresse; l'intégrité d'Agnesseau, alors procureur général au parlement de Paris, lui accorda son puissant patronage et s'occupa activement de lui fournir les moyens de continuer l'œuvre à laquelle il avait voué ses soins et consacré toute sa fortune. En

1716, le Régent, cédant à de pressantes sollicitations et reconnaissant le désintéressement de Delamare, lui permit de prélever les fonds nécessaires à l'achèvement et à l'impression de son travail sur le produit de l'impôt du neuvième que l'Hôtel-Dieu de Paris venait d'être autorisé à percevoir sur le prix des entrées à tous les théâtres et spectacles publics de la capitale. Une transaction intervint entre l'administration de l'Hôtel-Dieu et Nicolas Delamare, pour le règlement de ce qui serait attribué à chacune des parties sur le montant de la nouvelle taxe; l'Hôtel-Dieu se libérait envers le commissaire Delamare au moyen de certains versements déterminés, et conservait la perception et la jouissance exclusive du droit sur les théâtres; il fut, en outre, convenu que la propriété du *Traité de la police* serait partagée pendant vingt ans entre l'auteur et l'Hôtel-Dieu, et qu'après ce laps de temps le fonds et le produit appartiendraient en entier à l'Hôtel-Dieu. Delamare mourut à l'âge de quatre-vingt-quatre ans, emportant l'estime de ses contemporains; dans les dernières années de sa vie, désespérant de mener à parfait achèvement l'œuvre commencée à l'âge d'entreprendre, il avait chargé Leclerc du Brillet, son ami, de la continuer après lui.

L'ouvrage de Delamare a pour titre : *Traité de la police, où l'on trouve l'histoire de son établissement, les fonctions et les prérogatives de ses magistrats, toutes les lois et tous les règlements qui s'y rapportent, etc.* L'ouvrage, qui fut imprimé en trois grandes divisions, suivant qu'elles se rapportaient aux biens de l'âme, aux biens du corps ou à ce qu'il appelait les biens de la fortune; il subdivisait son ouvrage en douze livres. Les six premiers livres seulement ont paru, distribués en quatre volumes in-folio. Dans le livre premier, l'auteur, après avoir fait l'histoire de la police considérée en elle-même, chez les peuples de l'antiquité et dans l'ancienne France, passe en revue les institutions de police de son temps; puis il donne la description de Paris, en indiquant les développements de cette ville à huit époques différentes, depuis Jules César jusqu'à Louis XIV. Le second livre traite des lois et des règlements relatifs à la religion; le troisième de la police des mœurs; le quatrième, de la police de la santé; ces quatre livres forment la matière du premier volume. Le cinquième livre, qui s'occupe des lois et des règlements concernant les vivres et les denrées, remplit les tomes II et III. Enfin, le tome IV, publié par Leclerc du Brillet, renferme le sixième livre, qui traite des bâtiments, des voies publiques, de la police de la voirie, etc.; et ce tome IV contient aussi une description de Paris sous Louis XV.

D'après le plan de Delamare, les six livres qui n'ont pas vu le jour devaient traiter de la sûreté publique, des sciences et des arts libéraux, du commerce, des manufactures et des arts mécaniques, des domestiques et manouvriers, et enfin des pauvres.

qu'il est, et tout en tenant compte des progrès accomplis, le *Traité de la police* constitue un monument des plus considérables et des plus utiles, au point de vue de l'érudition et de l'histoire de la législation. On aimerait, il est vrai, à trouver chez l'auteur plus de modération en matière religieuse, et des appels moins fréquents à la contrainte; mais il serait injuste de ne pas tenir compte des préjugés et de l'intolérance du temps où il écrivait.

Les deux premiers volumes, publiés dès 1705, remplis de richesses additions considérables dans une seconde édition qui parut en 1722; le tome III fut édité en 1729, et le tome IV en 1738.

Une collection considérable des documents de toute espèce réunis par Delamare, et qu'il n'eut pas le temps d'utiliser, est classée sous son nom parmi les manuscrits de la Bibliothèque impériale.

Frémynville, dans son *Traité de la police*, et Dessauts, dans son *Dictionnaire universel de police*, ont fait des emprunts considérables à l'ouvrage de Delamare.

Bien que l'on trouve souvent le nom de l'auteur cité par les auteurs qui ont traité de la police de la Mare, nous avons cru devoir lui consacrer sa physionomie roturière, nous appuyant, pour cette rectification, sur l'orthographe adoptée par Delamare lui-même.

DE LA MARE (Antoine), poète latin. V. MARE (DE LA).

DE LAMARRE (Louis-Gervais), agronome français, né à Mello (Beauvois) en 1766, mort à Paris en 1827. Ayant succédé en 1791 à Bourgeois, procureur au Châtelet, qui avait trouvé en lui un homme aussi probe qu'intelligent, il se vit compromis et arrêté sous le Terreur, à cause du zèle qu'il montrait à sauvegarder les intérêts de ses nobles clients,

fut acquitté par le tribunal révolutionnaire et rendit peu après sa charge. Il acheta, en 1802, la magnifique terre d'Harcourt, se livra à l'agronomie, et légua en mourant à la société d'agriculture de Paris une vaste plantation d'arbres verts. Il a publié : *Traité de la culture des pins à grandes dimensions* (1826, in-8°), et *Historique de la création d'une richesse millonnaire par la culture des pins* (1826).

DE LAMARRE (Louis-Emmanuel), juriconsulte français, né à Quimper en 1748, entra dans la magistrature et fut, de 1818 à 1852, conseiller à la cour de Rennes. On a de lui : *De l'effet de l'autorité de la chose jugée* (1864).

DE LAMARRE (C.), juriconsulte français, né vers 1780. Il fut appelé, en 1820, à siéger comme conseiller à la cour de Rennes, qu'il a quittée en 1852 pour prendre sa retraite. Son principal ouvrage est un *Traité du contrat de commission* (Rennes, 1841-1856, 6 vol. in-8°), en collaboration avec M. Lepoivre.

DE LAMARRE (Théodore-Casimir), journaliste et député français, né à Annale (Seine-Inférieure) en 1796, mort à Paris le 17 février 1870. Après son mariage, il s'associa à la maison de banque de Martin Didier. Devenu banquier lui-même, il fut nommé régent de la Banque de France, et fut décoré de la Légion d'honneur en 1821. En 1844, M. Delamarre acheta à très-bas prix, de M. Sidney-Remy, une feuille sans importance, la *Patrie*, dont il devint le directeur et dont il a fait un journal important. Il y ajouta une *feuille commerciale* et s'attacha à faire de la *Patrie* un journal économique, s'occupant des routes, des canaux, de la navigation, des chemins de fer; il tenta même, en 1854, de réaliser ses propres doctrines économiques et fonda les *Locks de la vie à bon marché*, mais l'opération avorta et ne lui laissa que des pertes.

Faisant l'indépendance à propos, et parfois une opposition administrative assez ostensible, il donna un grand essor à son journal, qu'il savait remplir d'informations nombreuses et variées. En 1848 et les années suivantes, M. Delamarre rendit, au moyen de la *Patrie*, de nombreux services à la République. Il ne rédigeait pas, mais il inspirait et dirigeait la rédaction. Député de la Somme en 1852, il ne fut pas réélu en 1857.

Atteint en 1866 d'une maladie grave, il vendit plus d'un million et demi la *Patrie* à un groupe de financiers politiques (M. Frémy, M. de Soubeyran, etc.) et eut pour successeur à la tête du journal M. Lebey, l'un des acquéreurs. M. Delamarre était commandeur de la Légion d'honneur et décoré de plusieurs ordres étrangers. Il laisse deux fils, un peintre, l'autre journaliste.

DE LAMARRE (Prosper), littérateur français, né à Paris en 1810. Il a écrit dans divers journaux, notamment dans le *Corsaire*, de 1850 à 1852, et a publié trois recueils de vers, dont la plupart des journaux et revues ont rendu compte. Ses *Poésies comiques par la poste* (1861); *Enfants et femmes* (1862); *Paquet d'aiguilles* (1866, 2e édit.). M. Delamarre est aujourd'hui chef de bureau à la préfecture de la Seine (service des octrois).

DE LAMARRE (Jean-Baptiste-Joseph), l'un des astronomes modernes les plus distingués, né à Amiens le 19 septembre 1749. Il fit ses premières études au collège de sa ville natale, où il compta l'abbé Delille, alors simple répétiteur des classes latines dans ce collège. Delamare devint, sous ce maître élégant, un très-fort humaniste, et, sous un autre maître, un helléniste profond, longtemps avant de s'occuper des sciences mathématiques et de l'astronomie, au progrès de laquelle il devait plus tard si fort contribuer. Il n'avait pas moins de trente-six ans lorsque, un invincible penchant entraînant de ce côté, il commença à étudier l'astronomie sous Lalande, qui se plaisait à dire plus tard que Delamare était son meilleur ouvrage. Le coup d'essai du jeune astronome fut un coup de maître. Ses tables d'Uranus lui valurent en effet, en 1790, le prix de l'Académie. Il présenta, hors de concours, l'année suivante, à la même Académie, ses tables des satellites de Jupiter et celles de Saturne, qui l'en firent nommer membre à l'unanimité, au commencement de 1792. L'Assemblée constituante ayant décrété l'établissement du nouveau système de mesures, Delamare reçut, avec Méchain, la mission de mesurer l'arc méridien compris entre Dunkerque et Barcelone; cette opération, sans cesse interrompue par les vicissitudes et les traverses de la Révolution, ne put être terminée qu'en 1799. Delamare adhéra à la Révolution, mais seulement pour ainsi dire, sans prendre part à ses actes violents, mais aussi sans en contrarier aucun, et il put suivre sa voie en paix, dans l'ordre des travaux auxquels il s'était voué. Lors de la première organisation de l'Institut qui suivit la suppression des anciennes académies, en 1795, il prit place dans ce corps savant, et fut nommé en même temps membre du bureau des longitudes. La première classe de l'Institut, correspondant à ce qu'on appelait autrefois et à ce qu'on appelle aujourd'hui l'Académie des sciences, l'élit, en 1806, son secrétaire perpétuel. Depuis lors toutes les académies célèbres de l'Europe et de l'Amérique s'empressèrent de l'inscrire au nombre de leurs membres honoraires. Nommé, sous le gouvernement

consulaire, inspecteur général des études, il organisa le lycée de Moulins en 1802, et celui de Lyon en 1803. Durant l'année 1807, il obtint, au Collège de France, la chaire d'astronomie, laissée vacante par la mort de Lalande, son maître et son ami. En 1808, il fut nommé trésorier de l'Université. Son mérite universellement reconnu lui valut, en 1814, malgré ses idées libérales, d'être nommé membre du conseil royal de l'instruction publique. Mais l'anxiété pas vu avec déplaisir, en 1815, la publication de l'acte additionnel, il perdit cette place et fut admis à la retraite. Delamare n'exerça plus de fonctions publiques depuis ce temps. Toutefois, le gouvernement royal le nomma chevalier de Saint-Michel en 1817, et le chercha pendant sa vie à honorer en France ce savant étranger. Sa probité scientifique, selon la belle expression de Cuvier, n'avait d'égal que sa modestie. C'est ainsi que, lorsque Carlini releva de légères erreurs dans les *Tables solaires* de Delamare, il s'empressa de déclarer dans plusieurs journaux que Carlini avait raison, en accompagnant cette déclaration d'un vif et sincère éloge du même Carlini. Dépositaire, dit M. Charles Dupin dans la notice citée plus haut, des pensées et des principes de tous les correspondants qui cultivaient les sciences mathématiques, confident de leurs discussions, de leurs réclamations, de leurs plaintes, tantôt dictées par la justice, tantôt par des passions dont la géométrie n'affranchit point le cœur de l'homme, il a cherché pendant sa vie à concilier les esprits, en rendant à chacun la justice qu'il était en droit d'exiger, sans la rendre aux dépens de l'empire-propre d'autrui. A la chaleur des querelles littéraires et scientifiques il opposait sa douceur inimitable et cette patience éclairée qui n'appartient qu'aux hommes d'un caractère et d'un esprit supérieur, parce que l'élevation de leur âme et la profondeur de leur prévoyance les placent toujours dans la situation où devront être les lettres et les sciences. Les hommes publics, les éloges de plusieurs membres de cette compagnie savante. Ils sont imprimés dans le *Moniteur* et dans les *Mémoires* de l'Institut.

DE LAMARRE (François-Hyacinthe), théologien, né à Paris en 1672, mort à Rouen en 1754. Il fut docteur et professeur en Sorbonne et chanoine de Rouen. Parisien des idées jansénistes, il se prononça contre la bulle *Unigenitus*, signa le fameux *cas de conscience*, fut exilé pendant quelque temps à Périgueux, et finalement exclu de la Sorbonne. Delan s'associa au traité de l'abbé de Mably, qui réclamaient une consultation contre les convulsionnaires. Ses principaux écrits sont : *Dissertation théologique adressée à un laïque, contre les convulsions* (1733); *Reflexions judicieuses sur les Nouvelles ecclésiastiques* (1738-1737); *L'Autorité de l'Eglise et de la tradition des siècles* (1739).

DE LAMARRE (Antoine-François), littérateur français, né à Lyon en 1756, mort en 1820. Il était fils d'un avocat et fut d'abord lui-même avocat au parlement de Dijon (1775), puis à celui de Paris (1777); mais entraîné par son goût pour les lettres, il abandonna bientôt le barreau. Il se consacra à rédiger plusieurs dissertations, entre autres des *Recherches sur les antiquités du Lyonnais* et de la Bresse, qui lui valurent le titre de membre correspondant de l'Académie des inscriptions et belles-lettres de l'Académie de Lyon. En 1782, parut son *Histoire des assemblées nationales en France*, qui le fit nommer membre de la Constituante. Delandine y défendit les idées monarchiques, se prononça pour le veto suspensif, pour le maintien des charges judiciaires, et fut élu à la cour de cassation, en remplacement de M. Dupin, qui donna sa démission pour protester contre les décrets de confiscation.

En 1853, M. Delangie était nommé premier président de la cour impériale de Paris, et s'éleva à la présidence de la cour de cassation, position qu'il occupa jusqu'en 1859, où il fut remplacé par le général de Casanovi. En 1863, il fut élu à la présidence du conseil départemental de la Seine et le titre de membre du conseil impérial de l'instruction publique.

En 1858, M. Delangie fut nommé ministre de l'Intérieur, en remplacement du général Espinasse. Mais, plus préoccupé des traditions et des affaires de la magistrature, il déposa l'année suivante le portefeuille de l'Intérieur et fut nommé garde des sceaux ministre de la justice. Il occupa trois ans ces hautes fonctions. En 1863, il dut se retirer, comme plusieurs de ses collègues, mais quelques mois après il était nommé premier vice-président du Sénat.

Depuis 1857, M. Dupin avait affirmé de nouveau son indépendance complète de tout lien politique, en reprenant ses fonctions de procureur général près la cour de cassation. Lorsque M. Dupin mourut (novembre 1865), ce fut, pour la seconde fois, son compatriote, M. Delangie, qui fut appelé à le remplacer au parquet de la cour de cassation; il remplit ces fonctions jusqu'à sa mort, tout en conservant la vice-présidence du Sénat. Il a refusé, dit-on, en mourant, l'assistance du clergé.

M. Delangie était grand-croix de la Légion d'honneur, sénateur et, depuis 1859, membre de l'Académie des sciences morales et politiques. A l'exception de quelques articles dans les journaux judiciaires et d'un *Traité sur les sociétés commerciales*, qui est maintenant fort en arrière de la législation, M. Delangie n'a rien produit; mais il a pris comme orateur au Sénat, un rang qui rappelle l'éclat de son caractère, et qui a été récompensé par la Légion d'honneur, et a été nommé ministre de l'Intérieur, et a été nommé ministre de la justice, et a été nommé premier vice-président du Sénat.

En 1858, M. Delangie fut nommé ministre de l'Intérieur, en remplacement du général Espinasse. Mais, plus préoccupé des traditions et des affaires de la magistrature, il déposa l'année suivante le portefeuille de l'Intérieur et fut nommé garde des sceaux ministre de la justice. Il occupa trois ans ces hautes fonctions. En 1863, il dut se retirer, comme plusieurs de ses collègues, mais quelques mois après il était nommé premier vice-président du Sénat.

Depuis 1857, M. Dupin avait affirmé de nouveau son indépendance complète de tout lien politique, en reprenant ses fonctions de procureur général près la cour de cassation. Lorsque M. Dupin mourut (novembre 1865), ce fut, pour la seconde fois, son compatriote, M. Delangie, qui fut appelé à le remplacer au parquet de la cour de cassation; il remplit ces fonctions jusqu'à sa mort, tout en conservant la vice-présidence du Sénat. Il a refusé, dit-on, en mourant, l'assistance du clergé.

M. Delangie était grand-croix de la Légion d'honneur, sénateur et, depuis 1859, membre de l'Académie des sciences morales et politiques. A l'exception de quelques articles dans les journaux judiciaires et d'un *Traité sur les sociétés commerciales*, qui est maintenant fort en arrière de la législation, M. Delangie n'a rien produit; mais il a pris comme orateur au Sénat, un rang qui rappelle l'éclat de son caractère, et qui a été récompensé par la Légion d'honneur, et a été nommé ministre de l'Intérieur, et a été nommé ministre de la justice, et a été nommé premier vice-président du Sénat.

bercelle de Michaud. Qu'on lise, par exemple, l'article que Delamare y a consacré à son collaborateur Méchain, on ne se douterait pas, si l'on ne le savait d'ailleurs, que c'est Delamare qui a partagé les travaux de Méchain, ou, pour parler plus exactement, que c'est à lui, Delamare, qu'est due la meilleure partie de cet important travail. Inaccessible aux rivalités et aux préjugés nationaux, il donna une preuve de son admiration pour les *Tables lunaires* de Burg; en engageant le gouvernement à se servir en France ce savant étranger. Sa probité scientifique, selon la belle expression de Cuvier, n'avait d'égal que sa modestie. C'est ainsi que, lorsque Carlini releva de légères erreurs dans les *Tables solaires* de Delamare, il s'empressa de déclarer dans plusieurs journaux que Carlini avait raison, en accompagnant cette déclaration d'un vif et sincère éloge du même Carlini. Dépositaire, dit M. Charles Dupin dans la notice citée plus haut, des pensées et des principes de tous les correspondants qui cultivaient les sciences mathématiques, confident de leurs discussions, de leurs réclamations, de leurs plaintes, tantôt dictées par la justice, tantôt par des passions dont la géométrie n'affranchit point le cœur de l'homme, il a cherché pendant sa vie à concilier les esprits, en rendant à chacun la justice qu'il était en droit d'exiger, sans la rendre aux dépens de l'empire-propre d'autrui. A la chaleur des querelles littéraires et scientifiques il opposait sa douceur inimitable et cette patience éclairée qui n'appartient qu'aux hommes d'un caractère et d'un esprit supérieur, parce que l'élevation de leur âme et la profondeur de leur prévoyance les placent toujours dans la situation où devront être les lettres et les sciences. Les hommes publics, les éloges de plusieurs membres de cette compagnie savante. Ils sont imprimés dans le *Moniteur* et dans les *Mémoires* de l'Institut.

DE LAMARRE (François-Hyacinthe), théologien, né à Paris en 1672, mort à Rouen en 1754. Il fut docteur et professeur en Sorbonne et chanoine de Rouen. Parisien des idées jansénistes, il se prononça contre la bulle *Unigenitus*, signa le fameux *cas de conscience*, fut exilé pendant quelque temps à Périgueux, et finalement exclu de la Sorbonne. Delan s'associa au traité de l'abbé de Mably, qui réclamaient une consultation contre les convulsionnaires. Ses principaux écrits sont : *Dissertation théologique adressée à un laïque, contre les convulsions* (1733); *Reflexions judicieuses sur les Nouvelles ecclésiastiques* (1738-1737); *L'Autorité de l'Eglise et de la tradition des siècles* (1739).

DE LAMARRE (Antoine-François), littérateur français, né à Lyon en 1756, mort en 1820. Il était fils d'un avocat et fut d'abord lui-même avocat au parlement de Dijon (1775), puis à celui de Paris (1777); mais entraîné par son goût pour les lettres, il abandonna bientôt le barreau. Il se consacra à rédiger plusieurs dissertations, entre autres des *Recherches sur les antiquités du Lyonnais* et de la Bresse, qui lui valurent le titre de membre correspondant de l'Académie des inscriptions et belles-lettres de l'Académie de Lyon. En 1782, parut son *Histoire des assemblées nationales en France*, qui le fit nommer membre de la Constituante. Delandine y défendit les idées monarchiques, se prononça pour le veto suspensif, pour le maintien des charges judiciaires, et fut élu à la cour de cassation, en remplacement de M. Dupin, qui donna sa démission pour protester contre les décrets de confiscation.

En 1853, M. Delangie était nommé premier président de la cour impériale de Paris, et s'éleva à la présidence de la cour de cassation, position qu'il occupa jusqu'en 1859, où il fut remplacé par le général de Casanovi. En 1863, il fut élu à la présidence du conseil départemental de la Seine et le titre de membre du conseil impérial de l'instruction publique.

En 1858, M. Delangie fut nommé ministre de l'Intérieur, en remplacement du général Espinasse. Mais, plus préoccupé des traditions et des affaires de la magistrature, il déposa l'année suivante le portefeuille de l'Intérieur et fut nommé garde des sceaux ministre de la justice. Il occupa trois ans ces hautes fonctions. En 1863, il dut se retirer, comme plusieurs de ses collègues, mais quelques mois après il était nommé premier vice-président du Sénat.

Depuis 1857, M. Dupin avait affirmé de nouveau son indépendance complète de tout lien politique, en reprenant ses fonctions de procureur général près la cour de cassation. Lorsque M. Dupin mourut (novembre 1865), ce fut, pour la seconde fois, son compatriote, M. Delangie, qui fut appelé à le remplacer au parquet de la cour de cassation; il remplit ces fonctions jusqu'à sa mort, tout en conservant la vice-présidence du Sénat. Il a refusé, dit-on, en mourant, l'assistance du clergé.

M. Delangie était grand-croix de la Légion d'honneur, sénateur et, depuis 1859, membre de l'Académie des sciences morales et politiques. A l'exception de quelques articles dans les journaux judiciaires et d'un *Traité sur les sociétés commerciales*, qui est maintenant fort en arrière de la législation, M. Delangie n'a rien produit; mais il a pris comme orateur au Sénat, un rang qui rappelle l'éclat de son caractère, et qui a été récompensé par la Légion d'honneur, et a été nommé ministre de l'Intérieur, et a été nommé ministre de la justice, et a été nommé premier vice-président du Sénat.

En 1858, M. Delangie fut nommé ministre de l'Intérieur, en remplacement du général Espinasse. Mais, plus préoccupé des traditions et des affaires de la magistrature, il déposa l'année suivante le portefeuille de l'Intérieur et fut nommé garde des sceaux ministre de la justice. Il occupa trois ans ces hautes fonctions. En 1863, il dut se retirer, comme plusieurs de ses collègues, mais quelques mois après il était nommé premier vice-président du Sénat.

Depuis 1857, M. Dupin avait affirmé de nouveau son indépendance complète de tout lien politique, en reprenant ses fonctions de procureur général près la cour de cassation. Lorsque M. Dupin mourut (novembre 1865), ce fut, pour la seconde fois, son compatriote, M. Delangie, qui fut appelé à le remplacer au parquet de la cour de cassation; il remplit ces fonctions jusqu'à sa mort, tout en conservant la vice-présidence du Sénat. Il a refusé, dit-on, en mourant, l'assistance du clergé.

M. Delangie était grand-croix de la Légion d'honneur, sénateur et, depuis 1859, membre de l'Académie des sciences morales et politiques. A l'exception de quelques articles dans les journaux judiciaires et d'un *Traité sur les sociétés commerciales*, qui est maintenant fort en arrière de la législation, M. Delangie n'a rien produit; mais il a pris comme orateur au Sénat, un rang qui rappelle l'éclat de son caractère, et qui a été récompensé par la Légion d'honneur, et a été nommé ministre de l'Intérieur, et a été nommé ministre de la justice, et a été nommé premier vice-président du Sénat.

physiques, et celui de Dacier sur les lettres et les antiquités. Il a été fait du rapport de Delamare une édition usuelle, in-8°. *Abrégé d'astronomie, ou Leçons élémentaires d'astronomie théorique et pratique* (Paris, 1813, in-8°, fig.); *Traité complet d'astronomie théorique et pratique* (Paris, 1814, 3 vol. in-4°, fig.); *Histoire de l'astronomie; Astronomie ancienne* (Paris, veuve Courcier, 1817, 2 vol. in-4°, fig.); *Astronomie du moyen âge* (Paris, 1819, 1 vol. in-4°, fig.); *Astronomie moderne* (Paris, 1820, 2 vol. in-4°, fig.). Delamare mourut avant d'avoir pu terminer à son gré la publication de cet excellent ouvrage, laissant le manuscrit complet de deux autres volumes comprenant l'*Astronomie théorique et pratique* et la *Figure de la terre*, dont l'impression fut confiée à M. Mathieu, membre de l'Institut et du bureau des Longitudes, élève de Delamare, et depuis plusieurs années son suppléant au Collège de France. On trouve une analyse étendue et très-bien faite de l'*Histoire de l'astronomie* de Delamare, par Ferry, viciu conventionnel savant et modeste, et aussi ferme dans sa vieille foi politique que dans son amour pour les sciences naturelles et mathématiques, dans la *Revue encyclopédique de l'Ér*, p. 45 (vol. 40), et t. II, p. 417.

Le *Moniteur* du 26 novembre 1792 mentionne l'hommage fait à la Convention d'un *Mémoire sur la fixation des poids et mesures*, par Méchain et Delamare.

Avec Lagrange et Laplace, il a eu part à la rédaction d'un rapport fait à l'Institut, d'*Astronomie* de Delamare, par Ferry, viciu conventionnel savant et modeste, et aussi ferme dans sa vieille foi politique que dans son amour pour les sciences naturelles et mathématiques, dans la *Revue encyclopédique de l'Ér*, p. 45 (vol. 40), et t. II, p. 417.

Le *Moniteur* du 26 novembre 1792 mentionne l'hommage fait à la Convention d'un *Mémoire sur la fixation des poids et mesures*, par Méchain et Delamare.

